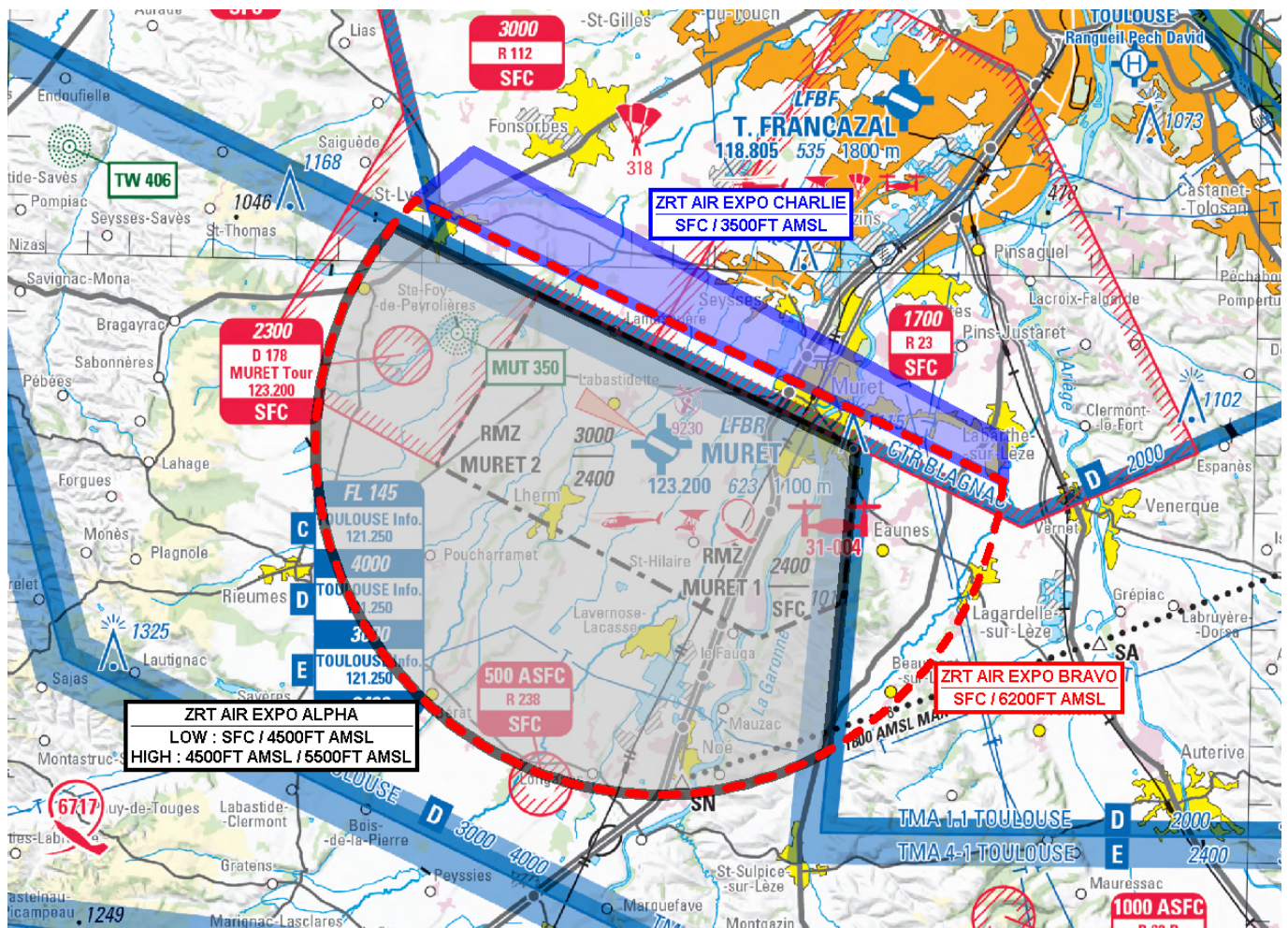


Objet : Création de quatre zones réglementées temporaires (ZRT) pour la manifestation aérienne AIR EXPO 2026 à Muret Lherm

En vigueur : Du lundi 27 avril au samedi 09 mai 2026

Lieux : FIR : Bordeaux LFBB - AD : MURET LHERM LFBR , TOULOUSE BLAGNAC LFBO , TOULOUSE FRANCAZAL LFBF

ZRT AIR EXPO ALPHA LOW/HIGH, BRAVO ET CHARLIE



Extrait carte 1/250 000 SIA - Edition 2-2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT AIR EXPO ALPHA LOW**

- Du 27 avril 2026 au 07 mai 2026 de 0700 à 1830 - (activable chaque jour 1h max dans le créneau)
- Le 08 mai 2026 de 0700 à 1900
- Le 09 mai 2026 de 0700 à 1940

ZRT AIR EXPO ALPHA HIGH

- Du 27 avril 2026 au 08 mai 2026 de 0700 à 1800 - (activable une seule journée et 02h00 max dans le créneau)
- Le 09 mai 2026 de 0700 à 1800 - (activable 02h00 max dans le créneau)

ZRT AIR EXPO BRAVO / ZRT AIR EXPO CHARLIE

- Du 04 mai 2026 au 08 mai 2026 de 0700 à 1800 Activable par NOTAM avec préavis de 48 h - (une seule journée et 02h00 max dans le créneau)
- Le 09 mai 2026 de 0700 à 1800 Activable par NOTAM avec préavis de 48 h - (01h00 max dans le créneau)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Muret TWR : 123,200 MHz
- Toulouse INFO : 121,250 MHz
- Toulouse APP : 129,305 MHz

GESTIONNAIRES

Muret TWR, à défaut la direction des vols AIREXPO.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation
- les aéronefs basés, selon des modalités définies entre la Direction des vols et Muret TWR.
- les aéronefs assurant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

-Dans les parties des ZRT coexistant avec les portions d'espaces aériens contrôlés :

Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

-Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES			
ZRT AIR EXPO ALPHA LOW	ZRT AIR EXPO ALPHA HIGH	ZRT AIR EXPO BRAVO	ZRT AIR EXPO CHARLIE
LIMITES LATÉRALES 43°21'46"N,001°19'58"E arc horaire de 6nm de rayon centré sur 43°26'57"N,001°15'49"E 43°30'37"N,001°09'17"E 43°26'58"N,001°20'30"E 43°21'46"N,001°19'58"E	LIMITES LATÉRALES 43°21'46"N,001°19'58"E arc horaire de 6nm de rayon centré sur 43°26'57"N,001°15'49"E 43°30'37"N,001°09'17"E 43°26'58"N,001°20'30"E 43°21'46"N,001°19'58"E	LIMITES LATÉRALES 43°26'28"N,001°24'02"E arc horaire de 6nm de rayon centré sur 43°26'57"N,001°15'49"E 43°31'05"N,001°09'50"E 43°26'28"N,001°24'02"E	LIMITES LATÉRALES 43°26'28"N,001°24'02"E 43°31'05"N,001°09'50"E 43°31'57"N,001°11'12"E 43°27'12"N,001°23'59"E 43°26'28"N,001°24'02"E
LIMITES VERTICALES SFC / 4500 ft AMSL	LIMITES VERTICALES 4500 ft AMSL / 5500 ft AMSL	LIMITES VERTICALES SFC / 6200 ft AMSL	LIMITES VERTICALES SFC / 3500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER
Directeur des vols AIREXPO : <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 06 07 47 69 75
Directeur des vols suppléant : <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 07 86 21 03 39

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Les zones suivantes ne seront pas activées pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO : <ul style="list-style-type: none"> - LF-D 178 Sainte Foy de Peyrolières - LF-R 112 Fonsorbes - ZRT ORA INF et SUP publiées par SUP AIP 199/25
Activités suspendues pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO : <ul style="list-style-type: none"> - AEM 9230 Muret - Voltige 6702 Muret - Activité particulière 31-004 Muret-Rayat
Restrictions sur les procédures arrivée/départ de LFBO et LFBF (publications complémentaires par NOTAM) : <ul style="list-style-type: none"> - plancher des STAR SECHE, LMB, TOPTU et ASPET modifié au FL080 - plancher des attentes SURAS et SULIT relevé au FL080
Toulouse Blagnac LFBO : <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'approche 32L et 32R via les IAF SULIT, OGRIL et AGENO suspendues (guidage radar) • API 32L et 32R modifiées en altitude : montée vers le FL080 sauf clairance contraire des services ATS • Les départs GAUDE 7A et LMB7A seront modifiés par NOTAM
Toulouse Francazal LFBF : <ul style="list-style-type: none"> • SID AUCHE 2E/2W suspendu • SID TLF2A interdits (uniquement lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active) • Procédures d'approche 11/29 via les IAF SULIT, SURAS, TLF et IBF11 suspendues (guidage et uniquement pour les ZRT AIR EXPO ALPHA LOW/HIGH) • Procédures d'approche 11/29 interdites lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active • API29 modifiée : montée vers le FL070, pente mini 4% pour les procédures NDB, et 5% pour les procédures RNAV